



**Rubrique:** Avis selon l'ordonnance sur le registre du commerce

**Sous-rubrique:** Sommation selon l'art. 154 ORC

**Date de publication:** SHAB - 19.02.2020

**Numéro de publication:** BH03-000000916

**Canton:** NE

**Entité de publication:**

Office du registre du commerce du canton de Neuchâtel,  
Place des Halles 8, 2000 Neuchâtel

## Sommation selon l'art. 154 ORC, Immo-Garage Sàrl

Immo-Garage Sàrl  
CHE-103.611.577  
c/o: Etude Marc-André Nardin  
avenue Léopold-Robert 66  
2300 La Chaux-de-Fonds

### Remarques juridiques:

L'entité juridique mentionnée ne dispose pas actuellement de l'organisation impérativement prescrite par la loi. Elle est invitée à régulariser la situation en matière d'administration, de direction et de représentation et/ou d'organe de révision, et à faire parvenir la réquisition d'inscription au registre du commerce dans le délai indiqué. Dans le cas contraire, l'office du registre du commerce requiert du tribunal ou de l'autorité de surveillance qu'il/elle prenne les mesures nécessaires.

**Délai :** 30 jours

**Fin du délai:** 20.03.2020

### Point de contact:

Office du registre du commerce du canton de Neuchâtel,  
Place des Halles 8,  
2000 Neuchâtel

### Remarques:

La carence est due au fait que le gérant unique est décédé et que la société ne peut plus être représentée valablement par un gérant ou un directeur avec une signature pleine et entière.

Au surplus, cette société ne dispose plus d'une adresse valable à son siège.